

M. McGrath: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Étant donné que trois importants comités permanents se réunissent cet après-midi pour étudier d'essentiels bills d'initiative ministérielle qui exigent la présence des députés, je propose de lever la séance. Je voudrais faire une correction pour employer la formule exacte. Je propose:

Que le comité lève la séance, fasse rapport de l'état de la question et demande l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance

M. le président: Si le député veut bien me remettre le texte écrit de la motion, je vais la présenter au comité. Le comité est-il prêt à se prononcer?

Des voix: Le vote.

(La motion de M. McGrath est rejetée par 47 voix contre 27.)

M. le président: Je déclare la motion rejetée.

Sur l'article 6—*Protection de la qualité de l'environnement.*

M. Harding: Monsieur le président, lorsque nous avons interrompu l'étude du bill vendredi dernier, le comité était saisi d'un amendement à l'article 6 par lequel on proposait d'ajouter le mot «nationaux» après les mots «d'objectifs ou de normes» au bas de la page 2. A notre avis, cet amendement est vital car si nous voulons nous attaquer à la racine même des problèmes de la pollution au pays, et supprimer les refuges de pollution, il nous faut des normes nationales d'un bout à l'autre du Canada.

Vendredi, nous avons longuement débattu cette question. Un certain nombre de députés de ce côté-ci de la Chambre ont exprimé leurs vues sur la nécessité d'avoir des normes nationales au Canada. Ce matin, on rapportait à la radio que le ministre des Pêches et des Forêts, qui sera nommé ministre du nouveau ministère, a exhorté certains hommes d'affaires à le seconder dans la lutte pour des normes rigoureuses. Il a parlé de normes nationales. Il a déclaré que c'était là son objectif, et ce que le gouvernement veut.

Nous demandons tout simplement d'inclure la phrase «normes nationales» dans la loi. Nous en avons soupé de mesures décousues par lesquelles le gouvernement prétend vouloir dire une chose mais dont nous constatons, en allant au fond des choses, qu'il en dit une tout autre. Je proposerais au ministre d'exposer ses vues sur le genre de normes dont nous avons besoin au Canada. Je lui dirais qu'il nous faut le mot «nationaux» dans cet article-ci si nous voulons des normes nationales au Canada.

• (3,20 p.m.)

Inutile de dire qu'on est en faveur de normes nationales et avoir peur ensuite d'inscrire dans la loi ce que cela signifie exactement. Si nous pouvons nous entendre là-dessus, il ne fait pas de doute que l'article sera sans difficulté adopté dès le début de l'après-midi. Je le répète, nous avons eu un débat intéressant à ce sujet. J'ai fait part de mes vues. Voilà la seule façon d'empêcher l'établissement de havres de pollution au Canada. Le ministre nous a dit qu'il veut que cette disposition s'applique dans tout le pays. Nous lui répondrons: Inscrivez-la dans le projet de loi et indiquez clairement au public que c'est là notre objectif et que nous entendons bien l'atteindre.

J'espère que le ministre jugera bon d'employer l'expression «nationaux» à la dernière ligne de sorte que nous pourrions avoir des objectifs ou des normes nationales dans la lutte contre la pollution au Canada. Sinon, je suppose que le débat se poursuivra sur cet article.

L'hon. M. Davis: Monsieur le président, je suis convaincu que des normes nationales s'imposent et j'espère que le gouvernement et le Parlement m'appuieront à cet égard. Ces normes sont nécessaires, j'en conviens, si nous voulons éviter la création de havres de pollution. La nouvelle loi à l'étude, visant précisément l'air, l'eau et le sol de notre pays, doit prévoir expressément des normes nationales. Le député de Kootenay-Ouest n'a peut-être pas encore étudié le bill sur la lutte contre la pollution atmosphérique qui a été lu pour la première fois récemment. Cette mesure fait plusieurs fois mention d'objectifs nationaux et de normes nationales; autrement dit, elle emploie le langage qu'il voudrait nous voir adopter dans le cas du bill C-207 créant ce ministère.

Les députés ont soutenu plus tôt que le nouveau ministère de l'Environnement devrait se préoccuper des choses de l'environnement qui intéressent, en quelque sorte, d'autres ministères. Je répliquerai que le ministère de l'Environnement ne doit pas se préoccuper seulement de normes nationales, mais aussi à l'occasion de l'élaboration et de la promotion de normes internationales. Voici donc la principale raison pour laquelle je propose qu'on supprime ici le mot «national» mais qu'on l'utilise dans des projets de loi particuliers comme le bill sur la lutte contre la pollution atmosphérique: nous ne devrions pas empêcher le ministère de l'Environnement de travailler en collaboration avec d'autres pays et de s'efforcer de mettre au point des normes internationales, avec l'espoir que nous pourrions transposer nos normes sur le plan international, et cela ne devrait pas être une tâche réservée à un autre ministère, par exemple celui des Affaires extérieures, simplement parce que le mandat du ministère de l'Environnement mentionne exclusivement les normes nationales par opposition, disons, aux normes internationales.

Mais je saisis le point que le député fait ressortir. Voici ce qu'il demande en fait: Avez-vous l'intention de profiter de l'absence du mot «national» pour permettre des zones de pollution, établir des normes régionales, sanctionner les normes provinciales ou bien, en fait, autoriser les normes locales? Telle n'est pas notre intention. Ce n'est certainement pas la mienne en tant que ministre responsable. Il n'y a rien de pareil dans le projet de loi que nous sommes sur le point d'adopter. A noter que les dispositions de la loi des pêcheries sont nationales. Elles n'ont pas un caractère local ou régional, et certainement pas un caractère provincial. La loi sur la marine marchande du Canada a une portée nationale, de sorte que les normes prévues par ce texte de loi seront nationales. La législation relative à la santé nationale et au bien-être social a un caractère national, et le bill concernant la pureté de l'air repose sur la même supposition. On devrait sans doute accepter l'idée qu'à l'occasion il peut être pour le ministère de l'Environnement dans l'intérêt national d'encourager les gouvernements provinciaux à mettre au point des normes applicables à tout le moins sur le territoire de la province dans des domaines relevant exclusivement de la compétence provinciale. Et de